



Conseil Départemental de l'Education Nationale du 14 mars 2016

**Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, messieurs les membres du CDEN,**

Dans cette période où nombre de réformes impactent le travail des agents, nous rappelons notre attachement au respect du statut général de la Fonction publique, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la lutte contre la précarité et l'exigence d'emplois statutaires en nombre suffisant pour faire face aux besoins, à l'amélioration des conditions de travail et au pouvoir d'achat des agents publics.

Aujourd'hui, à quelques jours de l'ouverture des négociations salariales dans la Fonction publique, nous rappelons notre exigence du dégel du point d'indice. Nous souhaitons qu'il soit revalorisé significativement pour conforter les salaires de tous les agents de la fonction publique, lesquels jouent un rôle déterminant pour la cohésion de toute la société. La reconnaissance de leur travail et de leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général ne peut plus attendre. Le gouvernement s'est engagé à ouvrir des négociations salariales. Ce rendez-vous aura lieu ce jeudi 17 mars et doit déboucher sur des mesures fortes.

Nous serons donc attentifs aux annonces qui seront faites. Si celles-ci étaient trop éloignées de nos légitimes demandes et de celles des personnels que nous représentons, nous appellerions à la mobilisation. En lien avec ce sujet, nous regrettons que le montant de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs soit lui aussi gelé depuis plusieurs années.

Venons-en désormais aux autres sujets à l'ordre du jour. La réflexion autour de la carte scolaire 1^{er} degré arrive plus tôt qu'auparavant. Nous nous en félicitons, c'était une demande récurrente de l'Unsa Education. Après deux années de dotation nulle et une dotation négative de 8 postes l'an passé, le Rectorat a décidé d'attribuer 4 postes à la Dordogne. Votre engagement Monsieur le Préfet, Madame L'Inspectrice académique, associé à celui des élus et celui plus large de la communauté éducative aura permis cette dotation positive, dans l'intérêt de tous. Dans notre déclaration de 2015, nous vous demandions d'investir rapidement le domaine du tissu scolaire pour permettre un exercice de la carte scolaire plus apaisé. Nous sommes bien dans cette optique aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion de rappeler depuis plusieurs années notre positionnement à ce sujet. Oui à une réflexion locale sur les meilleures restructurations possibles, en songeant à l'avenir. Non à l'application d'une seule et même règle dans toutes les communes du département. Ayons un regard particulier sur les maternelles, ne faisons pas de fusions pour faire des fusions et soyons attentifs aux personnels touchés par les mesures de carte scolaire. Nos collègues ont besoin d'être soutenus et accompagnés par leur hiérarchie.

L'Unsa-Education souhaite rappeler ses demandes concernant la carte scolaire : pas plus de 24 élèves par classe. En effet, au-delà, les enfants ne sont pas dans les conditions optimales d'apprentissage. Nous analyserons donc chaque situation, chaque école, afin de vous faire part de nos remarques et arguments. Pour autant, nous n'allons pas vous demander d'ouvrir partout où ce seuil est dépassé. Eu égard aux réalités du tissu scolaire périgourdin, nous sommes conscients des efforts consentis par la Nation. Demander plus ici relèverait au mieux de la méconnaissance du fonctionnement du système, au pire de la démagogie.

S'agissant ensuite du second degré, des effectifs et de la Dotation Globale Horaire des collèges, les documents présentés font état de la répartition des moyens qui doit, entre autres, permettre à la rentrée prochaine la mise en place de la nouvelle grille horaire prévue par la réforme. Malgré une baisse des effectifs dans les collèges du département, l'UNSA Education acte que cette réforme apporte une part substantielle de moyens supplémentaires vers l'ensemble des élèves scolarisés en collège. Nous réitérons cependant ici notre attachement à la gestion de la grande difficulté scolaire et à la scolarisation des élèves à besoin particulier. Nous regrettons, donc, localement, de ne pas avoir connaissance de la dotation horaire spécifique des SEGPA. Nous avons dénoncé en Comité Technique Académique le fait que ces élèves de SEGPA ne puissent pas bénéficier des moyens supplémentaires, tout comme les autres collégiens. Cette différence de traitement au sein d'un même établissement est incompréhensible.

Nous rappelons que l'UNSA Education demeure très attachée à une préparation la plus sereine possible de la rentrée scolaire, tant pour les personnels que pour les autres acteurs du système scolaire. Nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche.

Nous ne tomberons donc pas ici dans l'optimisme béat. Dans une société où, scrutin après scrutin, nos concitoyens se détournent des partis politiques traditionnels, nous avons tous une responsabilité et devons y être attentifs. La critique systématique de tout, tout le temps, sans aucune nuance n'est pas efficace et renforce les extrêmes. Nous pensons plus particulièrement à l'extrême-droite et, c'est clair, à l'Unsa-Education, nous combattons leurs idées et leurs programmes : nous n'en voulons pas.

La délégation UNSA-Education : Jérôme BOUSQUET, Natacha ETOURNEAU, Thierry HADJADJI, Anne MARCHAND